

600x800-band blanc.qxd 2/08/05 22:07 Page 2

**SI VOUS PATIENTEZ,
C'EST QUE D'AUTRES SE FONT MASSER**



ON FAIT NOTRE MAXIMUM. RESTEZ POLI, AU MINIMUM.

Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier
est passible de poursuites judiciaires (art.433-3 et 222-8 du code pénal)

